



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations veuillez contacter:

À Lima: Michelle Reyes Milk
Coordinatrice régionale pour les Amériques
Coalition pour la CPI
Tel: (+1) 646 360 5082 (New York) or (+51) 1-202-7184 (Lima)
E-mail: reyes@coalitionfortheicc.org

À New York: Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8540
E-mail: suhr@coalitionfortheicc.org

Linda Gueye
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel: (+1) 646 465 8516
E-mail: gueye@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

16 avril 2013

DURANT LA SESSION SPÉCIALE DE L'OAE, LES ÉTATS RÉAFFIRMENT LEUR ENGAGEMENT ENVERS LA CPI

*Des représentants de la CPI, des États et de la société civile évoquent les défis
relatifs à la coopération avec la CPI*

Washington D.C. – Le 12 avril 2013, la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA) a organisé sa huitième session de travail de haut niveau sur la Cour pénale internationale (CPI), à laquelle ont participé des États membres de l'OEA, des États observateurs, des hauts responsables de l'OEA et de la CPI, ainsi que des membres de la société civile. Le thème de la coopération avec la CPI était au cœur des débats de la session de cette année.

« Les États américains ont prouvé qu'ils étaient capables de coopérer avec la CPI. Après de nombreuses résolutions et déclarations affirmant leur soutien diplomatique, il est désormais temps pour eux de se diriger vers des résultats concrets et tangibles », a affirmé Michelle Reyes Milk, la coordinatrice régionale pour les Amériques de la Coalition pour la CPI.

Au cours de la session, la coordinatrice régionale pour les Amériques de la Coalition a rejoint Mme Antonia Pereira de Souza du Bureau du Procureur de la CPI, Mme Anne-Aurore Bertrand du Greffe de la CPI, Mme Minou Tavárez Mirabal, membre de PGA et membre du Parlement dominicain, et M. Armando Meneses du CICR, au sein d'un panel technique, durant lequel les intervenants ont évoqué certaines des mesures nécessaires à la coopération avec la CPI. « Tous les États membres de l'OEA doivent mettre en place des mécanismes

garantissant une coopération efficace avec la CPI. Outre les législations nationales, j'enjoins vos Excellences à envisager d'adopter des accords relatifs à la protection des victimes et des témoins ainsi qu'à l'exécution des peines », a déclaré Mme Tavárez Mirabal. « Nous nous devons d'offrir à la Cour une réponse ferme qui soit à la fois préventive et cohérente. Nous nous le devons également à nous-mêmes, en tant qu'États parties », a-t-elle ajoutée. « Mais par dessus tout, nous le devons aux victimes du monde entier, dont la vie, les espoirs et la dignité ont été anéantis par notre passivité face au mal absolu », a conclu Tavárez Mirabal.

La Coalition de Washington pour la CPI (CW CPI), un réseau d'organisations de la société civile et d'individus qui se consacre à améliorer les relations entre les États-Unis et la Cour, et à promouvoir la justice internationale auprès des acteurs américains intéressés, a assisté à la session en tant qu'observateur.

« La CW CPI a eu le plaisir de constater que plusieurs États membres de l'OEA ont manifesté leur volonté de coopérer avec la CPI, envoyant ainsi un message fort aux auteurs potentiels des crimes les plus graves : ils seront tenus pour responsables de leurs actes. Le Groupe de travail salue l'engagement des États-Unis envers la Cour, que ce soit par l'identification de la CPI comme le futur de la justice pénale internationale, ou bien par leur déclaration sur l'extension du programme « Récompenses pour la justice », qui cible désormais les individus visés par un mandat d'arrêt de la CPI. La CW CPI espère que le dévouement envers la CPI manifesté par d'autres membres de l'OEA, incitera les États-Unis à renforcer encore davantage et à élargir leur engagement », ont déclaré les coprésidents de la CW CPI, Josh Washburn et Naseem Kourosh.

Le Secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, et la Présidente de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, l'Ambassadeur Tiina Intelmann, ont tous trois pris la parole durant la session, et ont appelé les États à faire des progrès en matière de coopération avec la CPI.

Au cours de leurs interventions, des représentants d'États ont convenu de la nécessité d'aller de l'avant grâce à des mesures visant à améliorer la coopération avec la CPI, et ont échangé des informations sur les progrès réalisés à cet égard. Les États ont insisté sur la nécessité non seulement d'adopter des législations de coopération avec la Cour et de ratifier l'Accord sur les privilèges et les immunités de la Cour, mais également de mettre en œuvre des politiques permettant d'entreprendre des actions concrètes et tangibles en vue de garantir la dite coopération. Qui plus est, les États ont évoqué le rôle qu'ils ont à jouer pour garantir que l'ONU adopte les résolutions nécessaires pour que la CPI puisse lutter efficacement contre l'impunité.

D'autres mesures ont été évoquées, y compris : le gel des avoirs des suspects de la CPI, l'échange d'informations relatives aux leçons tirées, l'organisation de

séminaires et d'ateliers afin de diffuser à grande échelle des informations sur le travail de la CPI, et enfin les mesures prises pour garantir que les individus recherchés par la CPI sont arrêtés et livrés à la Cour, ainsi que l'a souligné la délégation des États-Unis en faisant référence à l'extension du programme « Récompenses pour la justice ».

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que lorsque les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Actuellement la Cour a ouvert huit enquêtes : en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya, en Libye et au Mali. La CPI a publiquement émis 22 mandats d'arrêt, et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu son premier verdict le 14 mars 2012. Deux autres procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également annoncé publiquement que des examens préliminaires étaient conduits sur quatre continents : en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée et au Nigeria

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays et travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir l'équité, l'efficacité et l'indépendance de que la Cour, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. www.coalitionfortheicc.org

Des experts d'organisations des droits de l'homme membres de la Coalition sont à votre disposition pour des informations ou des commentaires sur l'affaire. Contactez: communications@coalitionfortheicc.org